

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEURS : Antoine Trahan, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Caroline Chantal, Directrice de la vaccination contre la COVID-19

DATE : 18 août 2021

OBJET : **VACCINATION OBLIGATOIRE DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ**

Bonjour à tous,

Lors de son point de presse du 17 août, le Gouvernement a annoncé son intention de rendre obligatoire la vaccination pour les intervenants de la santé et des services sociaux qui ont des contacts rapprochés avec la clientèle, afin de contribuer à protéger le système de soins.

Cette obligation s'appliquera à tous les intervenants de la santé et des services sociaux qui sont en contact rapproché pendant plus de 15 minutes avec la clientèle sur une base quotidienne, incluant le personnel d'agences. Ces intervenants devront avoir reçu au moins une 1^{ère} dose de vaccin d'ici le 31 août, à moins de contre-indication médicale à cet effet, et ils devront être adéquatement vaccinés avant le 1^{er} octobre.

Cette intention du gouvernement fera l'objet d'une consultation publique qui aura lieu sous peu. Soyez assurés que toutes les équipes du CISSS des Laurentides seront informées en temps réel de tous les détails entourant cette décision. Entre autres, les titres d'emplois visés précisément par cette mesure feront l'objet de la consultation annoncée.

Soyez également assurés que l'organisation continuera de faciliter l'accès au vaccin pour son personnel. Rappelons que toutes les modalités de vaccination sont disponibles dans la [section « Opération vaccination - COVID-19 » du santelaurentides.gouv.qc.ca](https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca), et que les travailleurs de la santé sont toujours priorités lorsqu'ils se présentent sur un site de vaccination.

Nous profitons de la présente communication afin de vous confirmer qu'à ce jour, 91 % de nos employés ont reçu leur première dose de vaccination, et 84 % leurs deux doses.

Merci pour votre collaboration habituelle.